



Periode d'essai-retard pour cause urgente- menace de fin d'essai

Par merimiu, le 18/02/2010 à 15:33

Bonjour,

Je suis actuellement aide-soignante en période d'essai dans un centre pour handicapés. J'ai débuté le 8 janvier afin de pourvoir un poste de nuit. Lundi soir j'appelle à mon travail pour prévenir de mon retard car je me trouve aux urgences avec ma fille, je passerai les détails humains, quatre consultations en une semaine dont 2 aux urgences, ma fille a faillit se faire hospitaliser, bref.

Lundi soir donc je me retrouve aux urgences à attendre avec mon enfant de 3 ans et mon mari, nous sommes très inquiets et je dois débiter mon poste à 20h30, nous ne passerons devant le medecin qu'a 21h... J'ai donc téléphoné à ma collègue de nuit pour l'avertir de mon retard, ne voulant pas déjà profiter d'un congé enfant malade, ne voulant ni faire appeler une autre aide soignante pour me remplacer et tout simplement voulant bien faire, je lui dit que je viens le plus vite possible. J'arrive à 22H30, dans tout mes états. Mais je suis la tout de même. Aujourd'hui je reçois un coup de téléphone de ma cadre de service, je suis encore sous le choc. Je me suis faite savonner en règle, car selon elle j'aurais du être présente, passer le relai à quelqu'un d'autre et laisser ma fille aux urgences, c'est inadmissible pour elle d'avoir eu ce retard (pourtant prevenu) et me dit qu'elle a besoin de quelqu'un de fiable, me fait souvenir gentiment que je suis toujours en période d'essai jusqu'au début du mois prochain et me dit qu'elle n'hésiterai pas ... (ne termine pas sa phrase et me laisse sympathiquement deviner la suite, qu'elle n'hésiterait pas à chercher quelqu'un d'autre et mettre fin à ma période d'essai)

Si j'avais prit un congé enfant malade ce genre de problème n'aurait pas eu lieu d'être car ils auraient fait appel à qqun d'autre pour me remplacer (cela lui aurait fortement déplut quand même mais elle n'aurait rien pu me reprocher) et parce que je suis arrivée en retard, que ma collègue est restée seule 3/4 d'heure je me suis prit une soufflante avec menaces, si je n'étais pas venue travailler.... je n'aurais eu aucun problème ... c'est tout de même malheureux. De plus je ne savais pas qu'ils exigeaient un certificat prouvant mon passage aux urgences et elle m'a reproché de ne pas le savoir non plus...

Dites moi si ce genre de menace est réprouvée, si elle n'agit pas de façon un peu abusive, je me remet en question mais je n'ai fait qu'agir en personne responsable, je ne comprend plus.

Merci

Par **merimiu**, le **22/03/2010** à **21:30**

Et bien voila,j'ai été éjectée par AR , je suis stupefaite et sous le choc d'une telle décision,c'est tellement arbitraire que même en me remettant en question en retournant la situation maintes fois,je ne comprend pas.

Par **sparte consulting**, le **23/03/2010** à **09:40**

Bonjour,

Malheureusement pour vous, vous ne pouvez pas y faire grand chose.

En effet, d'une part et sans aucune considération humaine, au regard stricte de la loi, votre responsable pouvait tout à fait vous "passer un savon" pour votre retard non justifié (un appel ne justifie pas malheureusement.)

Par ailleurs, votre employeur peut tout a fait mettre fin à votre PE...d'autant qu'il n'a pas à justifier la fin de PE (et donc il aura beau jeu de dire que de toutes les facons cette rupture est due plus à votre incompatibilité avec le poste qu'autre chose)...

Je sais, tout cela est detestable et humainement nul mais le systeme est fait de cette facon.

Il est probable en tout état de cause que des problèmes de relations personnelles soient intervenus dans cette décision. C'est dur à vivre, je le sais, vous n'y pouvez malheureusement rien, cela ne vous apportera donc rien de vous retourner le cerveau.

Cdlt